https://saint-saens.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Entrée en section européenne

- Lycée - Matières et Spcialités -

Date de mise en ligne : lundi 11 janvier 2016

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

L' ENTREE EN SECTION EUROPEENNE

L'entrée en section européenne se fait en seconde. Néanmoins l'entrée en première ou en terminale section européenne est possible sous conditions particulières, il faut se renseigner auprès de l'administration du lycée.

LES ELEVES CONCERNES PAR LA SECTION EUROPEENNE

• Elèves issus de la classe de troisième.
• Elèves ayant déjà suivi une section européenne anglais au collège.
• Elèves non issus de section européenne mais d'un bon niveau linguistique, manifestant des aptitudes pour cette langue et prêts à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et dans une discipline non linguistique (Histoire-Géographie ou Mathématiques).
Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour pouvoir assumer cette charge de travail supplémentaire.

LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION EUROPEENNE

Les élèves demandent une seconde générale européenne, avec les enseignements d'exploration au choix et éventuellement une option facultative.
En classe de seconde, les élèves bénéficient d'un horaire renforcé en anglais fixé à 3h au lieu de 2h45 pour les autres secondes, 3h en première au lieu de 2h30, 3h en terminale au lieu de 2h.
Les élèves ont également une heure d'Histoire-Géographie ou de Mathématiques (DNL) en anglais par semaine.
Pour obtenir la mention SELO sur le diplôme du baccalauréat, il faut :
• Avoir suivi la classe de 1ère et terminale en section européenne
• Avoir obtenu une note (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12 sur 20 dans la langue vivante de la section
• Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue de la section (épreuve orale et note de section européenne en terminale)

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns

L' INTERET DE LA SECTION EUROPEENNE

– Permettre à des élèves motivés et d’un bon niveau linguistique d’obtenir leur baccalauréat avec mention européenne portée sur leur diplôme.
– Développer la connaissance de la culture anglosaxonne par le biais d’une autre matière : DNL maths ou DNL Histoire-Géo
– Favoriser une maîtrise avancée de la langue anglaise
– Favoriser, grâce à un excellent niveau en anglais, la réussite dans l’enseignement supérieur

L' AFFECTATION EN SECTION EUROPEENNE

Le Lycée Camille Saint-Saëns ne sélectionne pas les élèves candidats à la section européenne. Cette sélection est de la responsabilité de Madame la Directrice académique des services de l' Education Nationale qui affecte les élèves en fonction de leurs résultats. Les collèges d'origine saisissent sur le logiciel d'affectation académique différents éléments de scolarité affectés d'un coefficient.

Moyennes annuelles avec coefficients :
Français (2), LV1 (6), LV2 (6), Histoire et Géographie (2), Mathématiques (1), Physique-chimie (1), SVT (1) et EPS (1).
Le logiciel calcule le total pour chaque élève et affecte les meilleurs résultats dans la section demandée.

L'affectation en seconde européenne n'est pas soumise à la sectorisation, en conséquence un élève peut candidater pour une formation dispensée dans tout établissement public de l'académie.

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns